



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
5 mai 2022
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

**Groupe intergouvernemental d'experts
du financement du développement**

Cinquième session

Genève, 21-23 mars 2022

**Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du
financement du développement sur sa cinquième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 21 au 23 mars 2022



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.....	3
A. Financement du développement : mobiliser des ressources financières en faveur du développement durable après la pandémie de COVID-19.....	3
B. Décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement ...	4
II. Résumé de la Présidente.....	5
Financement du développement : mobiliser des ressources financières en faveur du développement durable après la pandémie de COVID-19.....	5
III. Questions d'organisation.....	15
A. Élection du Bureau	15
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	16
C. Adoption du rapport de la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.....	16
Annexe	
Participation	17

Introduction

Le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a tenu sa cinquième session en présentiel et en ligne au Palais des Nations, à Genève, du 21 au 23 mars 2022.

I. Décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

A. Financement du développement : mobiliser des ressources financières en faveur du développement durable après la pandémie de COVID-19

Recommandations concertées

Le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement,

Réaffirmant les dispositions de la résolution 69/313 de l'Assemblée générale, en date du 27 juillet 2015, sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui appuie et complète le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dont il fait partie intégrante, qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes, y compris concernant les changements climatiques et les enjeux mondiaux y relatifs, et qui réaffirme la volonté politique résolue de faire face aux problèmes de financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

Rappelant l'alinéa r) du paragraphe 100 du Maafikiano de Nairobi (TD/519/Add.2), dans lequel est demandée la création d'un groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement,

Rappelant également le Pacte de Bridgetown (TD/541/Add.2), dans lequel les États membres demandent à la CNUCED de continuer de s'appuyer sur les travaux analytiques et directifs de la CNUCED consacrés au financement du développement, en coopération avec d'autres partenaires institutionnels, au processus de suivi et d'examen du financement du développement, et d'aider les pays en développement à définir des options visant à renforcer la mobilisation de ressources intérieures et internationales, publiques et privées, en vue d'exécuter le Programme 2030 et d'atteindre les objectifs de développement durable dans les délais prévus.

Rappelant en outre le paragraphe 122 du Pacte de Bridgetown, qui appelle à redoubler d'efforts pour que leurs travaux soient cohérents et ne fassent pas double emploi avec ceux des autres instances compétentes, et solliciter des contributions de tous les acteurs concernés, ce qui permettrait d'avoir des échanges inclusifs, équilibrés et bien éclairés ainsi que des résultats crédibles, et soulignant qu'il convient de garantir le leadership des experts des États membres,

Prenant note avec inquiétude des effets de la crise de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur l'économie mondiale, en particulier sur les pays en développement, qui ont notamment entraîné une augmentation des niveaux de la dette extérieure,

1. *Souligne* la nécessité d'améliorer l'accès des pays en développement au financement de l'action climatique, en particulier en faveur de l'adaptation, grâce à des ressources intérieures et internationales, privées et publiques, ainsi que de stimuler les capacités productives et les investissements dans les pays en développement, afin de les faire progresser dans leur transformation structurelle vers une économie à faibles émissions, compétitive, résiliente aux changements climatiques et durable ;

2. *Demande* à la CNUCED d'aider les pays en développement à élaborer des politiques nationales ciblées pour construire une économie diversifiée et durable, sous l'impulsion d'un État développementaliste fort et soucieux des changements climatiques, désireux et capable de dialoguer avec tous les acteurs concernés, y compris le secteur privé,

et capable de mobiliser et de gérer des ressources extérieures et intérieures, privées et publiques, et rappelle à cet égard l'intérêt des cadres nationaux de financement intégré qui peuvent soutenir les stratégies de développement durable conçues par les pays eux-mêmes en réussissant à mobiliser un large éventail de sources et d'instruments de financement et à les aligner sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

3. *Souligne* la nécessité d'étudier les avantages et les coûts d'instruments nouveaux et novateurs de financement du développement, y compris les financements mixtes, les partenariats public-privé et les obligations liées aux objectifs de développement durable, en fonction des priorités nationales, afin de contribuer à combler le déficit d'investissement lié aux objectifs de développement durable en réduisant les risques propres à l'investissement et en incitant le secteur privé à réaliser des financements supplémentaires dans les principaux secteurs de développement et, à cet égard, se félicite de l'évaluation continue, fondée sur des données factuelles, du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, qui vise à poursuivre la diffusion de ces instruments et à maximiser leur contribution aux objectifs de développement durable, tout en s'attaquant aux obstacles recensés ;

4. *Souligne* le rôle que les banques de développement régionales et multilatérales peuvent jouer en permettant aux pays en développement de disposer de ressources financières pour leur développement durable et leur transformation structurelle, et la nécessaire contribution de leurs actions à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'application de l'Accord de Paris ainsi qu'à d'autres accords internationaux pertinents, considère qu'il est urgent de renforcer leurs capitaux propres, et appelle à envisager d'éventuels mécanismes renforcés de financement concessionnel d'urgence en temps de crise ;

5. *Prend note* de la contribution apportée aux pays participants par l'Initiative de suspension du service de la dette et le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, et appelle de ses vœux une mise en œuvre efficace, transparente et accélérée du Cadre commun, des efforts comparables étant demandés aux créanciers privés et aux autres créanciers internationaux concernés ;

6. *Recommande* d'étudier plus avant les perspectives et les enjeux de l'intégration de clauses relatives aux catastrophes naturelles et d'autres clauses du même type ayant trait aux chocs externes dans les obligations, ainsi que la contribution finale à l'augmentation des liquidités et à l'accroissement de la stabilité économique des pays en développement en période de crise ;

7. *Rappelle que* les ressources intérieures et internationales, privées et publiques, jouent un rôle important dans le traitement rapide des crises futures, contribuant ainsi à la stabilité et à la résilience financières des pays et, à cet égard, se félicite de l'attribution de droits de tirage spéciaux par le Fonds monétaire international, et invite les pays en mesure de le faire à examiner activement les options permettant de mobiliser de leur propre initiative des droits de tirage spéciaux au profit des pays les plus vulnérables, notamment les pays à revenu intermédiaire, conformément aux lois et réglementations nationales ;

8. *Souligne* l'importance d'autres initiatives visant à débloquer des ressources financières en faveur des pays en développement et à favoriser les investissements dans les objectifs de développement durable, y compris dans les pays à revenu intermédiaire.

*Séance plénière de clôture
23 mars 2022*

B. Décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

Financement du développement : mobiliser des ressources financières en faveur du développement durable après la pandémie de COVID-19

1. À la séance plénière de clôture, le 23 mars 2022, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a adopté un ensemble de recommandations concertées (voir chap. I, sect. A).

Ordre du jour provisoire de la sixième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

2. À la séance plénière de clôture, le Groupe intergouvernemental d'experts a également décidé que, les contraintes de temps n'ayant pas permis de finaliser et de choisir le thème et les questions d'orientation de sa prochaine session, le thème définitif serait examiné lors d'une réunion du Bureau élargi du Conseil du commerce et du développement et serait soumis au Conseil pour approbation, en même temps que l'ordre du jour provisoire de la sixième session qui illustrerait le thème retenu. Les coordonnateurs régionaux et les États membres ont été encouragés à mener des consultations sur les propositions, en vue de parvenir à un accord sur le sujet et les questions d'orientation.

II. Résumé de la Présidente

Financement du développement : mobiliser des ressources financières en faveur du développement durable après la pandémie de COVID-19

(Point 3 de l'ordre du jour)

3. Au titre de ce point, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a organisé une séance plénière d'ouverture et quatre réunions-débats sur différents aspects du thème examiné, dont il s'est inspiré pour établir les recommandations concertées.

Déclarations prononcées à la séance plénière d'ouverture

4. En ouvrant la session, la Présidente du Conseil du commerce et du développement a souligné que les pays en développement faisaient face à une vague de chocs indépendants de leur volonté. Qu'il s'agisse d'une pandémie, d'un conflit ou d'un bouleversement du marché, ces pays étaient ceux qui souffraient le plus du fait de leurs vulnérabilités. Les conséquences sanitaires et sociales de la pandémie avaient provoqué le recul le plus grave enregistré en matière de développement dans l'histoire récente de l'Afrique, qui s'était retrouvée face à une crise humanitaire multiforme. La pandémie avait touché les pays d'Afrique dans les domaines de l'extrême pauvreté, de la nutrition, de l'éducation, de l'emploi, de la santé et des systèmes de soins de santé. La région avait vu 38 millions de personnes supplémentaires tomber dans l'extrême pauvreté, 48 millions de personnes supplémentaires souffrir de sous-alimentation, un enfant sur trois étant touché par un retard de croissance, 127 millions d'enfants supplémentaires ne pas être scolarisés et l'équivalent de 29 millions d'emplois à temps plein perdus. Outre les plus de 3,1 millions de cas de maladie à coronavirus (COVID-19), des millions d'autres personnes avaient pâti de systèmes de soins de santé sous-financés et surchargés. La Présidente a rappelé que, dès le début de la pandémie, l'Organisation mondiale de la Santé avait clairement indiqué que personne ne serait en sécurité tant que chacun ne le serait pas. Vacciner le monde entier était la meilleure chance de vaincre la pandémie. En février 2022, seuls 11 % de la population africaine avaient été entièrement vaccinés. On estimait que 1,2 milliard de personnes n'avaient pas encore reçu une seule dose de vaccin contre la COVID-19.

5. La capacité des pays africains à organiser des campagnes de vaccination avait été entravée par la faiblesse des ressources des secteurs de la santé, qui avaient fait des efforts héroïques pour protéger la population de la région. L'Afrique avait éprouvé des difficultés à mobiliser des ressources pour répondre à la pandémie et les efforts de redressement, comme le montrait le contraste entre les ressources publiques allouées aux créanciers extérieurs et les besoins en matière de soins de santé. Les systèmes de soins de santé avaient cédé sous la pression créée par la pandémie, tandis que les gouvernements africains avaient versé aux créanciers extérieurs plus de 55 milliards de dollars au titre du service de la dette en 2020. On estimait que les pays d'Afrique subsaharienne avaient besoin de 20 % de ce montant pour vacciner 70 % de leur population contre la COVID-19. En outre, le service de la dette publique extérieure était équivalent, en moyenne, à deux fois le montant des ressources que ces pays avaient allouées aux dépenses de santé publique en 2020. Comme la CNUCED l'avait souligné récemment, la dette pesait lourdement sur les pays en développement en

général et sur l'Afrique en particulier. La capacité des pays de la région à protéger leurs populations était entravée par des niveaux élevés de dette publique. La part du service de la dette dans les budgets publics augmentait en même temps que le montant de la dette. En Afrique, la part des recettes publiques allouées au service de la dette publique extérieure avait été multipliée par près de quatre, passant de 6 à 23,1 % entre 2011 et 2020. Les gouvernements d'au moins 12 pays consacraient plus de 20 % de leurs recettes publiques au service de la dette.

6. La dette était manifestement un problème pressant depuis un certain temps, mais peu de choses avaient été faites pour donner aux pays en développement les moyens d'y faire face. La plupart des fonds qui ne créaient pas de la dette avaient été affectés ailleurs. L'attribution de droits de tirage spéciaux par le Fonds monétaire international avait permis à l'économie mondiale de bénéficier de 650 milliards de dollars de liquidités en 2020. Les pays africains avaient reçu 33 milliards de dollars, soit 5 % du total. En 2020, les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques avaient débloqué au total 161 milliards de dollars d'aide publique au développement. Environ un quart de ce montant, soit 39 milliards de dollars, avait été alloué à l'Afrique. Le montant combiné des droits de tirage spéciaux et de l'aide publique au développement affectés à l'Afrique représentaient environ la moitié de ce que les pays de la région avaient déboursé au titre du service de la dette publique extérieure, soit 126 milliards de dollars, entre 2020 et 2021. En revanche, la plupart des fonds d'urgence accordés aux pays en développement avaient pris la forme de prêts consentis par des institutions financières internationales. Le problème de la dette risquait ainsi de s'aggraver à long terme. Sur les 317 milliards de dollars de fonds provenant des institutions financières internationales entre 2020 et 2021, seuls 16 milliards de dollars étaient des dons reçus au titre de l'aide internationale au développement par les pays à faible revenu courant un risque de surendettement. La capacité des pays africains à résister à un choc après l'autre avait été entravée par une réponse multilatérale que le secrétariat de la CNUCED avait qualifiée, dans le document d'information de la session, d'insuffisante, de tardive et, dans une certaine mesure, de court-termiste. La situation mondiale exigeait une approche différente. Il convenait de reconnaître que la santé et la vie des habitants du monde en développement constituaient une condition préalable essentielle à une véritable reprise économique partout dans le monde. La meilleure façon de garantir une reprise mondiale durable était de concevoir des réponses multilatérales axées sur le bien-être des personnes les plus vulnérables dans le monde. La Présidente a souligné la nécessité de progresser dans la mise en place d'initiatives notables, notamment l'annulation de la dette, et d'un mécanisme multilatéral de rééchelonnement de la dette afin de donner la priorité à la mobilisation des ressources mondiales en vue d'atteindre les objectifs les plus importants du programme multilatéral. Ce n'était qu'à cette condition qu'il serait possible de favoriser la réalisation des engagements pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et de la Déclaration de Beijing. La Présidente se réjouissait de pouvoir avancer sur ces questions grâce aux connaissances des experts participant à la session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.

7. La Secrétaire générale de la CNUCED a noté que les pays en développement, en particulier, subissaient de plein fouet le contrecoup notable sur l'économie mondiale de la pandémie de COVID-19, de la guerre en Ukraine et de ses effets sur l'alimentation, les combustibles et les ressources financières, ainsi que des coûts croissants des changements climatiques. Le fardeau de la dette augmentait, de plus en plus de personnes tombaient dans la pauvreté, la marge d'action budgétaire se réduisait et la réalisation des objectifs de développement durable était de plus en plus hors de portée. Le secrétariat de la CNUCED avait calculé le déficit de financement croissant du développement au titre du Programme 2030 en vue de la session. Le déficit s'établissait à 3 600 milliards de dollars par an, contre environ 2 500 milliards de dollars par an avant la pandémie. Ce montant était probablement sous-estimé, car le calcul avait été effectué avant le début du conflit en Ukraine, qui devait toucher profondément l'économie mondiale, notamment par un resserrement des conditions de liquidité au niveau mondial, des évolutions macroéconomiques défavorables telles que la hausse des prix des denrées alimentaires, des combustibles et des engrais, et une accélération de la hausse des taux d'inflation due à l'augmentation des coûts commerciaux et des prix des matières premières. Selon une mise à jour du *Rapport sur le commerce et le développement*,

qui serait publiée dans la semaine, la CNUCED s'attendait à ce que la croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial soit inférieure d'un point de pourcentage en 2022 en raison de la guerre, et voyait également des risques secondaires se profiler. Les scénarios possibles étaient les suivants : des perturbations permanentes de la chaîne d'approvisionnement et un approvisionnement limité, retardé ou impossible pour certains produits de base clefs, des dégradations en cascade des notes de crédit et des défauts de paiement de la dette dans les pays en développement, d'éventuels troubles civils étant donné la forte corrélation entre les cycles des produits de base et les contestations politiques, et un déficit de financement de la réalisation des objectifs de développement durable qui risquait de devenir un gouffre.

8. Pour réfléchir ensemble aux moyens d'éviter ces scénarios, la Secrétaire générale a proposé des idées sur des solutions permettant de combler le déficit en réduisant les coûts d'une part, tout en favorisant une croissance durable d'autre part. Le service de la dette absorbait environ 16 % des recettes d'exportation des pays en développement, atteignant 34 % dans les petits États insulaires en développement ; en 2020, la part des dépenses publiques allouées au service de la dette avait dépassé celle des dépenses consacrées à la santé et, dans de nombreux cas, celle des dépenses affectées à l'éducation dans 62 pays en développement. Un mécanisme permanent et complet de restructuration de la dette était nécessaire, ainsi qu'une définition de la viabilité de la dette qui intégrait les besoins de financement des pays en développement et transcendait les classifications étroites des revenus. Le système de financement international devait mettre en œuvre des mesures d'urgence pour aider les pays en développement. L'Initiative de suspension du service de la dette devrait être relancée selon des modalités qui ne remettraient pas à plus tard la solution des problèmes. La faiblesse de la reprise, la persistance de tensions géopolitiques, la crise des réfugiés et l'augmentation des dépenses militaires exerceraient une pression supplémentaire sur les budgets d'aide et donc sur l'aide publique au développement. Les droits de tirage spéciaux devraient être attribués aux pays qui en avaient besoin ; le nouveau fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité du Fonds monétaire international pourrait constituer un bon pas en avant. Il fallait faire plus et associer les banques multilatérales de développement. La résilience devait être intégrée aux infrastructures, aux filets de sécurité, aux systèmes de gouvernance et aux systèmes de santé et d'éducation, compte tenu des coûts engendrés par la COVID-19 pour les pays en développement et par les changements climatiques, qui étaient une succession prolongée et progressive de crises. Pour ce qui était de la croissance, il était nécessaire de donner une impulsion soutenue et structurelle au renforcement des capacités productives dans les pays en développement. Pour cela, des investissements stratégiques à long terme, associant le secteur privé et les banques de développement locales, régionales et multilatérales, étaient nécessaires. Les banques de développement devaient être capitalisées, tout en étant moins conservatrices dans leurs ratios de fonds propres. La capacité des gouvernements à lever des fonds au moyen de la fiscalité était une question importante ; la lutte contre les flux financiers illicites et la mise en place d'un mécanisme efficace de gouvernance fiscale au niveau mondial seraient fondamentales. La CNUCED disposait d'un nouveau mandat concernant les flux financiers illicites, ce qui représentait une occasion de progresser collectivement sur cette question. Il fallait une économie mondiale plus stable, transparente et fondée sur des règles, dans laquelle le commerce resterait un moteur de la prospérité pour tous.

Discours et débats de la séance plénière d'ouverture

9. Le Président de l'Assemblée générale et la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU ont prononcé des discours. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté le document d'information établi sur le point de l'ordre du jour (TD/B/EFD/5/2).

10. Les représentants de nombreux groupes régionaux et plusieurs délégations, certains participants et une organisation intergouvernementale ont souligné que la pandémie de COVID-19 avait grandement influé sur la mobilisation du financement du développement et que le monde était confronté à une reprise inégale en raison des perturbations des chaînes d'approvisionnement, de la hausse de l'inflation, de l'accroissement de l'instabilité financière et de l'augmentation des coûts commerciaux. La pandémie avait également mis en évidence la nécessité de parvenir à l'égalité entre les pays développés et les pays en développement, notamment en vue de financer l'acquisition de biens publics mondiaux tels

que les vaccins, ainsi que d'en atténuer les répercussions sociales, d'améliorer les mesures économiques prises pour y faire face et de renforcer la reprise.

11. Les représentants de certains groupes régionaux et certaines délégations ont déclaré que la guerre en Ukraine, qui venait s'ajouter aux problèmes posés par la pandémie de COVID-19, menaçait de saper davantage les efforts mondiaux de financement du développement. Ils ont souligné que l'attaque de la Fédération de Russie contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine constituait une violation des principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies. Les représentants des groupes régionaux ont demandé le retrait immédiat des forces armées de la Fédération de Russie de l'ensemble de l'Ukraine. Une autre délégation a exprimé son désaccord avec cette appréciation et a présenté le point de vue de son pays justifiant le recours aux forces armées.

12. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a noté que les ressources financières extérieures étaient cruciales pour aider les pays en développement à faire face aux difficultés causées par la pandémie et à s'en remettre. Il a souligné qu'une grande partie de ces fonds était toutefois à court terme et pouvait disparaître rapidement si la confiance était ébranlée. Un orateur principal a déclaré que les ressources financières extérieures pour le développement continuaient à diminuer, ce qui avait été particulièrement préjudiciable aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire. Les orateurs principaux ont déclaré que, sur les 650 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux alloués par le Fonds monétaire international, seuls 5 % l'avaient été à l'Afrique et 3,2 % aux pays à faible revenu. L'un des orateurs principaux a déclaré que, par conséquent, de nombreux pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement continuaient à pâtir d'un sévère manque de liquidités, ce qui entravait les efforts consentis pour mieux se redresser et atteindre les objectifs de développement durable. Certaines délégations, les orateurs principaux et le représentant du secrétariat de la CNUCED ont appelé à réviser le mécanisme d'allocation des droits de tirage spéciaux afin de mieux prendre en compte le rôle des pays émergents au niveau mondial et d'allouer les droits de tirage spéciaux aux pays qui en avaient le plus besoin. Les représentants de certains groupes régionaux et une délégation ont déclaré que l'allocation des droits de tirage spéciaux devrait répondre non seulement aux besoins de liquidités à court terme des pays en développement, mais aussi aux besoins de financement à plus long terme. Certaines délégations ont proposé d'étendre l'accès des pays à revenu intermédiaire au financement concessionnel par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement.

13. Le représentant d'un groupe régional a déclaré que la pandémie avait également entraîné une dégradation sans précédent de la viabilité de la dette des pays en développement, qui pourrait être encore aggravée par un éventuel resserrement monétaire dans les principaux pays développés. Les représentants de certains groupes régionaux ont déclaré que pour mobiliser des financements durables, il fallait traiter avec efficacité la question de la vulnérabilité de la dette et les problèmes systémiques liés au financement du développement. Certaines délégations, un orateur principal et le représentant du secrétariat de la CNUCED ont noté que l'Initiative de suspension du service de la dette lancée par le Groupe des Vingt et le Cadre commun constituaient des pas dans la bonne direction mais restaient d'une ampleur insuffisante. Une délégation a proposé de prolonger l'Initiative de suspension du service de la dette jusqu'à la fin de 2022 et au-delà. Les représentants de certains groupes régionaux et une délégation ont appelé de leurs vœux une réforme de l'architecture financière internationale, qui apporterait une solution durable aux problèmes de la dette souveraine, notamment par la création d'un mécanisme adéquat et permanent pour gérer la restructuration de la dette des pays en développement. Le représentant d'un autre groupe régional a appelé à renforcer la transparence et la gestion de la dette, ainsi qu'à trouver un équilibre entre la nécessité de remédier à la vulnérabilité de la dette et celle de favoriser la croissance économique.

14. Les représentants de certains groupes régionaux et une délégation ont souligné l'importance de l'aide publique au développement. En outre, le représentant d'un groupe régional et la même délégation ont appelé les pays développés à respecter leurs engagements en matière d'aide publique au développement dans le cadre de l'action internationale plus large portant sur le financement du développement. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont préconisé une augmentation des financements privés et publics, ainsi que des investissements du secteur privé. Une délégation a mis en avant la réforme du système fiscal

international et la question des flux financiers illicites, comme la restitution des avoirs volés qui permettrait de mobiliser des ressources supplémentaires. Les représentants de certains groupes régionaux ont fait remarquer qu'en l'absence de progrès concrets dans le financement de l'action climatique, l'engagement pris par les pays développés d'apporter 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 n'était pas respecté et ce depuis un certain temps déjà. Ils ont exhorté les pays développés à honorer leur engagement d'aider les pays en développement à mener des actions en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, en tenant compte des circonstances, des besoins et des priorités des pays en développement.

Regarder en arrière pour aller de l'avant : les enseignements à tirer de la pandémie de COVID-19 dans l'optique du financement du développement

15. Au cours de la réunion-débat, l'un des cinq intervenants a déclaré que les mesures financières d'urgence prises au plus fort de la crise avaient relativement bien fonctionné. Certains intervenants ont plutôt souligné que les réponses multilatérales à la pandémie de COVID-19 n'avaient pas été suffisantes pour renforcer la résilience des mécanismes de financement du développement face aux chocs futurs. Pour accroître cette résilience, un intervenant a recommandé d'assortir les obligations souveraines de clauses relatives aux catastrophes naturelles. Un autre intervenant a souligné l'importance des outils financiers innovants, tels que les échanges dette-nature. Un intervenant a souligné que le Cadre commun du Groupe des Vingt n'avait pas suffi à résoudre les problèmes de dette des pays en développement à faible revenu, et qu'il était urgent de mettre en place des mécanismes efficaces de restructuration de la dette. De nombreux intervenants ont souligné la nécessité d'inclure les pays à revenu intermédiaire dans ces mécanismes et d'accroître l'accès de ces pays aux moyens de financement concessionnel. Un intervenant a proposé de prendre en compte la vulnérabilité environnementale comme critère.

16. De nombreux intervenants ont souligné l'importance de l'allocation record de 650 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux opérée en août 2021, mais aussi la nécessité de réaffecter les droits de tirage spéciaux non utilisés des pays développés aux pays en développement. Ils ont mentionné certains mécanismes de réaffectation, tels que le projet de fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité. Un autre intervenant a proposé que les banques multilatérales de développement réaffectent des droits de tirage spéciaux.

17. Un intervenant a estimé que l'un des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 concernant le financement du développement était la nécessité d'adopter une approche globale. Comblé le déficit de financement nécessiterait de prendre une série de mesures, telles que mobiliser les ressources nationales et remédier à la non-viabilité de la dette extérieure de certains pays en développement. Un autre intervenant a souligné que, dans le cas de l'adaptation aux changements climatiques, le déficit devrait être comblé par des ressources publiques, le secteur privé donnant la priorité au financement de l'atténuation des changements climatiques. Comme de nombreux pays en développement avaient déjà des niveaux élevés de dette publique, il était nécessaire de trouver des mécanismes pour accroître leur marge d'action budgétaire. L'une des possibilités serait de créer un instrument hors bilan pour enregistrer la nouvelle dette liée à l'adaptation aux changements climatiques.

18. Un autre intervenant a mentionné trois enseignements tirés du passé que la crise de la COVID-19 avait réactualisés. Le premier portait sur le rôle que la politique budgétaire jouait dans la réduction des inégalités sous la forme d'un transfert de revenus. Le second avait trait à la faible marge d'action budgétaire de nombreux pays en développement qui s'expliquait par les contraintes liées à la balance des paiements. Dans ce cas, l'intervenant a proposé que les institutions multilatérales puissent fournir une couverture contre le risque de change, ce qui permettrait aux pays en développement d'obtenir des ressources extérieures pour le développement. Le troisième enseignement était l'importance de la planification publique.

19. Un autre intervenant a également noté que la guerre en Ukraine aurait trois grandes conséquences sur l'économie mondiale : la hausse des prix des produits de base ; les perturbations des échanges, des chaînes d'approvisionnement et des envois de fonds ; la moindre confiance des entreprises et le resserrement des conditions financières. Comme dans le cas de la pandémie de COVID-19, les pays en développement étaient les moins à même de faire face à ces conséquences et seraient les plus touchés.

20. Une délégation s'est inquiétée des conséquences de la guerre en Ukraine sur la disponibilité de ressources pour le développement dans les années à venir, en particulier sur l'aide publique au développement et le financement concessionnel. Une autre délégation a souligné que les pays en développement avaient besoin d'une plus grande marge d'action budgétaire et de meilleures conditions financières pour faire face aux enjeux à venir. Une autre délégation a noté que des actions concrètes étaient nécessaires pour permettre une reprise résiliente et la réalisation des engagements pris dans l'Accord de Paris et le Programme d'action d'Addis-Abeba, y compris les réformes de l'architecture financière mondiale.

21. Le représentant d'un groupe régional et une délégation ont souligné que toutes les sources de financement (extérieures et intérieures, privées et publiques) étaient indispensables au financement des investissements nécessaires à l'exécution du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et que les réponses multilatérales à la pandémie de COVID-19 étaient notables et sans précédent.

22. Une autre délégation s'est fait l'écho de la demande des intervenants d'inclure les pays à revenu intermédiaire dans les mécanismes de restructuration de la dette et était d'accord sur les enjeux soulevés par les intervenants en ce qui concernait le financement de l'adaptation aux changements climatiques. Elle a également souligné la nécessité de prendre en compte d'autres critères d'accès aux moyens de financement concessionnel, outre le revenu par habitant.

Reconstruire en mieux : des financements durables au service d'une industrialisation verte et d'une transformation structurelle inclusive

23. Au cours de la réunion-débat, les quatre intervenants ont souligné que non seulement l'engagement que la communauté internationale avait pris en matière de financement du développement n'était pas respecté, mais aussi que les fonds disponibles n'étaient pas non plus suffisants pour atteindre les objectifs de développement durable. En ce qui concernait les changements climatiques, certaines estimations laissaient penser qu'il faudrait consacrer 5 à 7 % du PIB à la décarbonisation pour réduire à zéro les émissions nettes d'ici à 2050. Un intervenant a plaidé en faveur d'un financement du développement par l'État, car les fonds privés, qui étaient pour la plupart gérés par des fonds communs de placement, n'étaient pas suffisamment incitatifs pour atteindre les objectifs d'industrialisation verte et d'atténuation des changements climatiques dans les délais fixés par la communauté internationale. Les mécanismes axés sur le marché, qui envoyaient des signaux de prix tels qu'une augmentation du prix du carbone, s'étaient avérés inefficaces.

24. Un intervenant a souligné que les engagements d'affecter 130 000 milliards de dollars de fonds communs de placement à la transformation de l'économie en une économie à zéro émissions nettes n'étaient pas contraignants. En outre, les initiatives récentes visant à stimuler la reprise post-COVID-19, notamment celles du Groupe des Vingt et du Fonds monétaire international, n'avaient pas procédé à l'annulation ou à la restructuration de dettes en dehors des institutions multilatérales et des créanciers publics, laissant ainsi de côté les créanciers privés. En outre, les institutions multilatérales de prêt avaient négligé l'industrialisation verte dans leurs décisions de financement, tenant plutôt compte des politiques de privatisation et de déréglementation dans leur processus décisionnel. Un autre intervenant, qui avait fait partie des négociateurs à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties, a appelé l'attention sur plusieurs questions soulevées à cette occasion. L'une des questions importantes était la nécessité de conclure d'ici à 2024 des négociations sur la fixation d'un nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique – dans le cadre de l'Accord de Paris et pour la période postérieure à 2025 – qui dépasserait le montant annuel initial de 100 milliards de dollars que les pays développés s'étaient engagés à mobiliser au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris. Il fallait également étudier la possibilité d'accroître les moyens de financement de l'action climatique dont bénéficiaient les pays en développement en augmentant les entrées de fonds, d'investissements et d'autres liquidités (par exemple, de nouvelles allocations de droits de tirage spéciaux) dans les pays en développement et en diminuant les sorties de ressources financières (par exemple, par l'annulation de dettes et la lutte contre les flux financiers illicites) de leur économie afin que davantage de capitaux soient disponibles dans ces pays pour financer le développement durable, l'éradication de la pauvreté et la lutte contre les

changements climatiques. À cet égard, un autre intervenant a fait valoir que les engagements internationaux en matière de changements climatiques mettaient davantage l'accent sur l'atténuation que sur l'adaptation, que de nombreux pays en développement considéraient comme une priorité car ils n'étaient pas historiquement les plus grands émetteurs de CO₂. Mettant en avant l'expérience de son pays, où son gouvernement avait utilisé des fonds souverains pour financer des mesures d'adaptation, l'intervenant a noté que les solutions adoptées devaient être, dans une large mesure, locales et adaptées au contexte.

25. Plusieurs intervenants ont également soulevé les questions de l'exercice des droits de propriété intellectuelle et de l'accès aux technologies pour lutter contre les changements climatiques. Les pays en développement devaient pouvoir accéder facilement, grâce à leurs importations, aux technologies de réduction des émissions de carbone, mais ils devaient également être en mesure de développer des technologies et de les adapter à leur contexte. Le financement de l'action climatique pourrait contribuer à relancer le développement et l'industrialisation verte.

26. Le représentant d'un groupe régional et une délégation ont fait valoir que le Programme d'action d'Addis-Abeba faisait reposer la responsabilité du développement sur chaque pays. Les décideurs devraient donc trouver des moyens d'attirer les capitaux privés issus du commerce et de l'investissement, afin d'atteindre les objectifs de développement à long terme. Selon eux, le rôle du secteur privé était essentiel en vue d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. À titre d'exemple, le représentant du même groupe régional et la même délégation ont mentionné une initiative régionale visant à accroître les ressources financières et à recenser les projets pouvant être financés dans les pays du Sud. Les intervenants ont exprimé des points de vue différents, plusieurs d'entre eux affirmant que les règles de l'Organisation mondiale du commerce relatives au traitement spécial et différencié prenaient explicitement en compte l'asymétrie entre les pays. Ils ont déclaré que les exceptions existantes devaient être étendues dans le domaine du commerce et des investissements. Un intervenant a donné l'exemple d'entreprises publiques ougandaises participant à la mobilité verte. Ces entreprises publiques avaient pu réussir grâce aux transferts technologiques de la Chine et à une politique active de l'État. Un autre intervenant a fait valoir que le système multilatéral réglementé devait reposer sur la coopération entre les pays, et non sur la concurrence fondée sur le marché, afin de réaliser les objectifs de l'Accord de Paris. Une délégation a fait remarquer que le système actuel conduisait à une répartition inégale des coûts et des avantages.

27. Plusieurs intervenants ont également abordé brièvement le rôle des banques centrales dans la transformation structurelle. Les banques centrales des pays en développement ont subi des contraintes plus importantes que celles de leurs homologues des pays développés. Par conséquent, leurs actions ont été plutôt limitées et ont eu tendance à privilégier la stabilité des prix par rapport aux investissements verts.

28. Résumant l'ensemble des débats, l'animateur s'est penché sur l'ampleur du déficit de financement, sur les moyens de le combler dans le domaine de l'environnement et du développement et sur le rôle des institutions, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, et des institutions multilatérales.

Accroître le financement du développement après la COVID-19 : un changement de paradigme est-il nécessaire ?

29. Au cours de la réunion-débat, l'une des quatre intervenants a mis l'accent sur la nécessité de combler l'énorme déficit de financement pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sur l'approche et les priorités à adopter à cette fin. Le déficit de financement du développement s'était creusé sous l'effet de la crise de la COVID-19. La reprise avait été inégale et fragile, et il restait des obstacles importants à surmonter pour que l'économie mondiale trouve le chemin d'une croissance durable et résiliente. Les problèmes liés à la forte instabilité des marchés financiers internationaux et à la désorganisation des chaînes de valeur mondiales et régionales avaient été aggravés par les problèmes posés par l'invasion de l'Ukraine, en particulier pour les partenaires commerciaux de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, et pour les pays en développement importateurs de pétrole et de céréales. Cette situation avait rendu le scénario mondial encore moins favorable au développement.

30. L'intervenante a noté que les approches actuelles du financement du développement privilégiaient le recours aux fonds publics pour réduire, grâce à des instruments de financement innovants, les risques liés aux investissements privés. Cette approche avait généralement donné des résultats décevants, qu'il s'agisse du volume global des investissements réalisés ou de l'orientation des fonds vers les secteurs et projets prioritaires. Malgré la réduction des risques liés à l'investissement privé et les réformes structurelles soutenues par les principales institutions financières internationales, les capitaux privés mobilisés avaient, en fait, considérablement stagné. L'intervenante a estimé qu'il était temps de revoir le paradigme dominant et le poids relatif des secteurs privé et public dans le financement du développement qui en résultait.

31. Certains intervenants ont jugé important que les fonds publics contribuaient à favoriser et à attirer les financements privés « patients », qui étaient précieux pour aider à atteindre les objectifs de développement durable, mais la réduction des risques liés aux investissements privés devait passer au second plan au profit de l'optimisation de la contribution de ces flux privés au développement. Les banques publiques de développement devraient jouer un rôle clef aux niveaux multilatéral, régional, national et infranational. Elles pourraient contribuer à financer les importants investissements dont toutes les économies avaient besoin pour soutenir une transition verte et inclusive, ainsi que l'innovation et d'autres activités visant à accroître la productivité et la croissance économique. Elles pourraient également jouer un rôle contracyclique essentiel, comme elles l'avaient fait lors de la crise de la COVID-19. En période de rigueur budgétaire, elles avaient permis d'exercer un effet de levier sur des ressources publiques relativement modestes, car toute augmentation publique de leur capital pouvait être amplifiée par des sources de financement supplémentaires, privées ou autres.

32. Plusieurs intervenants ont également souligné que l'accès partagé aux réserves mondiales pourrait être un élément important de la réponse à toute crise mondiale, comme dans le cas de la pandémie. Un intervenant a souligné que la seule réponse financière véritablement mondiale à la crise actuelle avait été l'émission de droits de tirage spéciaux d'un montant de plus de 650 milliards de dollars par le Fonds monétaire international. Cependant, plus de 60 % de ces ressources avaient été allouées aux pays avancés. Les pays à revenu intermédiaire, qui avaient été particulièrement vulnérables face à la pandémie et où vivaient la plupart des pauvres dans le monde, avaient reçu une attention minimale. Pour rendre l'émission de droits de tirage spéciaux plus efficace, plusieurs intervenants ont proposé que des droits de tirage spéciaux soient transférés des pays avancés aux banques multilatérales de développement, telles que la Banque mondiale et les banques régionales de développement, et soient dirigés plus explicitement vers les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire. Les droits de tirage spéciaux pourraient donc compléter le capital des banques multilatérales de développement et leur permettre d'accroître leurs prêts et leurs garanties.

33. Un intervenant a déclaré que d'importantes interventions visant à développer et à façonner le marché étaient nécessaires. Plusieurs intervenants ont proposé l'ajout de nouvelles catégories d'actifs, telles que les obligations municipales ou les fonds agricoles, et l'exploitation des fonds communs disponibles pour l'investissement durable et tenant compte des facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance. Ces marchés mondiaux avaient connu une croissance très rapide ces dernières années, et la demande d'actifs nouveaux et de grande qualité était forte. Élargir l'offre d'actifs ayant trait à l'environnement, à la société et à la gouvernance permettrait donc d'augmenter le flux total des investissements d'impact tout en le diversifiant, c'est-à-dire en privilégiant des actifs qui pourraient servir à accélérer le développement en faveur des pauvres et la biodiversité par rapport au microfinancement et aux infrastructures. Les intervenants se sont accordés sur l'urgence de redécouvrir le rôle d'un État proactif et de libérer les capitaux privés uniquement dans le cadre d'une vision du développement et de l'industrialisation forgée par les pouvoirs publics.

34. Un intervenant a noté que la CNUCED était une source essentielle d'idées novatrices visant à surmonter les difficultés rencontrées et à améliorer l'architecture financière mondiale. Tous les intervenants ont demandé que le rôle de la CNUCED sur la scène internationale soit réaffirmé, en renforçant sa coopération avec les institutions financières internationales. Certaines délégations ont soulevé d'autres questions importantes comme les rôles de la dette internationale dans la limitation de la marge d'action et de l'arbitrage

potentiel entre les objectifs à long et à court terme dans la conception des instruments financiers. Certains intervenants ont expliqué comment l'énorme déséquilibre du système d'endettement pénalisait les pays en développement et ont souligné le caractère pernicieux des agences de notation privées, qui dégradaient la note des pays au moment où ceux-ci avaient le plus besoin d'accéder à des ressources extérieures bon marché. Il était donc nécessaire de revoir le rôle de ces agences.

Aller de l'avant : priorités multilatérales en vue d'ouvrir la voie à un financement du développement solide et fiable

35. Au cours de la réunion-débat, certains des cinq intervenants ont mis l'accent sur l'accès inégal des pays en développement au filet de sécurité financière mondial, qui englobait les accords de liquidité à court terme relevant du Fonds monétaire international, les fonds financiers régionaux et les accords de swap de devises, entre autres. Ils ont noté que, bien que le filet de sécurité financière mondial se soit élargi et comporte désormais plusieurs strates, les pays à faible revenu étaient moins assurés contre les chocs de liquidité et avaient moins accès à des sources diversifiées. Pour réduire les inégalités du filet de sécurité financière mondial, un intervenant a recommandé une redistribution plus audacieuse des droits de tirage spéciaux, la création de nouveaux fonds financiers régionaux et l'augmentation des ressources des fonds régionaux existants, ainsi que la prise en compte des accords de swap de devises dans le cadre de la coordination du filet de sécurité financière mondial.

36. Une autre intervenante a fait remarquer que de nombreux pays en développement avaient des problèmes de solvabilité et étaient au bord du défaut de paiement. Elle s'est inquiétée du fait que les vulnérabilités de la dette pourraient s'accroître, les pays développés ayant déjà commencé à resserrer leurs politiques monétaires, ce qui compromettrait davantage la capacité des pays à mener des politiques budgétaires anticycliques. Pour éviter la crise de la dette qui se profilait à l'horizon, elle a fait valoir que des initiatives plus audacieuses étaient nécessaires, notamment le renouvellement de l'Initiative de suspension du service de la dette, la réorientation rapide des droits de tirage spéciaux, la mise en place d'un mécanisme permanent de règlement de la dette pour permettre une annulation et une restructuration ordonnée, rapide et équitable de la dette de tous les pays en développement qui en avaient besoin et la participation de tous les créanciers (publics et privés). Elle a également souligné l'importance des principes de la CNUCED en matière d'emprunts et de prêts responsables, ainsi que de l'utilisation d'un indice de multivulnérabilité pour guider l'allocation des financements concessionnels du Fonds monétaire international.

37. Un autre intervenant a souligné l'importance du « recyclage » des droits de tirage spéciaux des pays avancés vers les pays en développement. Il a mis en lumière les caractéristiques propres aux droits de tirage spéciaux, notamment le fait qu'il ne s'agissait pas d'espèces, mais plutôt d'une créance conditionnelle sur une autre monnaie et d'un actif de réserve. Il a noté que le mécanisme de recyclage existant (le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du Fonds monétaire international) était insuffisant, car celui-ci ne proposait que des prêts à court terme et excluait les pays à revenu intermédiaire dans le besoin. En réponse à ces lacunes, le Fonds monétaire international a conçu un nouveau fonds qui serait accessible aux pays vulnérables à revenu intermédiaire et dont la maturité des prêts serait plus longue. Outre les mécanismes du Fonds monétaire international, il était possible d'utiliser les banques multilatérales de développement qui étaient des détenteurs agréés pour recycler les droits de tirage spéciaux. L'intervenant a souligné que ce recyclage soulevait des problèmes techniques et politiques et que les décideurs devaient peser les coûts et les avantages de la détention des droits de tirage spéciaux en tant qu'actifs de réserve par rapport à leur utilisation à des fins budgétaires en cas de crise. Cette dernière proposition s'était heurtée à l'opposition des banques centrales qui préféraient conserver les droits de tirage spéciaux dans leurs bilans.

38. Une délégation a souligné l'importance du recyclage des droits de tirage spéciaux et a demandé aux intervenants comment les pays pouvaient évaluer quel serait le moment opportun pour utiliser cet actif de réserve. Les intervenants ont répondu en soulignant le rôle que les banques multilatérales de développement pouvaient jouer en utilisant des droits de tirage spéciaux pour réaliser des investissements judicieux, et combien il importait d'appréhender les risques de manière plus large et de ne pas nécessairement appliquer les

conditions qui étaient normalement imposées par le Fonds monétaire international et qui dissuadaient les pays d'accéder aux ressources.

39. Une autre délégation a demandé comment intégrer les créanciers privés dans le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, soulignant le manque de mécanismes d'incitation. Un intervenant a fait observer que la faible participation du secteur privé n'était pas une préoccupation nouvelle et a recommandé de mettre en place des incitations nationales et internationales pour stimuler la participation du secteur privé, et de prévoir des contraintes ou des conséquences pour ceux qui ne voulaient pas y prendre part.

40. Le représentant d'un groupe régional a souligné que les partenariats public-privé et les instruments de financement innovants jouaient un rôle dans l'accélération du développement durable dans les pays en développement, et qu'il importait d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures.

41. Une délégation a fait remarquer que peu de pays en développement avaient adhéré aux programmes d'allègement et de restructuration de la dette pendant la crise de la COVID-19, de crainte de voir leur note dégradée par les agences de notation. Elle a souligné combien la création d'une agence de notation indépendante et d'une autorité mondiale de la dette était importante, comme la CNUCED le recommandait dans ses rapports.

42. Le représentant d'une organisation de la société civile s'est interrogé sur la réforme des systèmes de quotas d'émission de droits de tirage spéciaux et a souligné la nécessité de créer de nouveaux détenteurs agréés. Un intervenant a approuvé cette recommandation, mais a souligné qu'il serait plus efficace de recourir aux banques multilatérales de développement qui avaient déjà cette fonction, car toute modification du système de quotas nécessiterait un vote favorable de 85 % des membres du Conseil d'administration du Fonds monétaire international.

Séance plénière de clôture

43. Le représentant d'un groupe régional s'est déclaré satisfait de l'adoption de recommandations concertées à l'issue de la session. Néanmoins, les recommandations n'illustraient pas pleinement l'éventail des idées proposées et des discussions menées. Le thème de la session était opportun et nécessaire, car les effets de la pandémie de COVID-19 avaient entraîné une détérioration de l'économie mondiale et accru le risque que la dette ne soit plus viable dans un nombre croissant de pays en développement, surtout si l'on considérait que la suspension temporaire du service de la dette lancée pendant la pandémie par les pays du Groupe des Vingt avait pris fin. La pandémie de COVID-19 avait mis en évidence les fragilités du système financier international et de l'architecture de la dette internationale existante en rapport avec la restructuration de la dette souveraine, ce qui pourrait entraver sérieusement les possibilités de parvenir à une croissance inclusive et durable. La communauté internationale devait résoudre ces fragilités et mettre en œuvre de nouvelles initiatives pour contribuer à la viabilité de la dette. Les possibilités offertes par les droits de tirage spéciaux avaient été amplement examinées : plusieurs propositions avaient trait au court terme et étaient destinées à atténuer les contraintes pesant sur la balance des paiements. Les droits de tirage spéciaux devaient être utilisés de manière moins restrictive. L'émission, en août 2022, de droits de tirage spéciaux avait été une étape dans l'amélioration des liquidités qui devrait être suivie d'une réaffectation ambitieuse des droits non utilisés aux pays en développement en manque de liquidités, notamment les pays à revenu intermédiaire. D'autres initiatives visant à renforcer la liquidité devraient être étudiées afin de débloquent des fonds pour les pays en développement et de favoriser les investissements dans les objectifs de développement durable. Le rôle que les banques multilatérales de développement devraient jouer dans ce domaine a été largement examiné au cours de la session.

44. Le représentant d'un groupe régional a salué l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt, même si celle-ci présentait des lacunes, et a appelé à son maintien. Les suspensions de dettes, y compris celles des créanciers privés et multilatéraux, devraient être accordées en fonction des besoins, indépendamment du niveau de revenu, et des annulations de dettes devraient également être envisagées. Il était opportun de réexaminer les problèmes de viabilité de la dette auxquels étaient confrontés de nombreux pays en

développement dans leur poursuite des objectifs de développement durable. Le représentant du groupe régional a appelé à une mise en place efficace, transparente et accélérée du Cadre commun qui donnait la priorité aux objectifs de développement, des efforts comparables étant demandés aux créanciers privés et aux autres créanciers internationaux concernés. Une analyse plus approfondie des surtaxes existantes du Fonds monétaire international et de leurs répercussions sur le développement des pays en développement serait également la bienvenue. L'absence de couverture et d'accès au financement pour les pays à revenu intermédiaire, soulignée tout au long des différentes séances de la session, devait être examinée plus avant et palliée. Il faudrait remédier aux vulnérabilités propres à ces pays pour leur permettre d'accéder aux moyens financiers nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable. Les engagements en matière d'aide publique au développement devaient également être respectés. Le représentant du groupe régional a exhorté les pays développés à honorer leurs engagements financiers conformément à l'Accord de Paris et au Programme d'action d'Addis-Abeba.

45. Le représentant d'un autre groupe régional, tout en reconnaissant les efforts des organisateurs, la qualité des intervenants et la mobilisation des participants, a regretté que les informations sur les intervenants et les projets de recommandation n'aient pas été diffusées suffisamment à l'avance comme convenu. L'organisation de certaines séances et une grande partie des projets de recommandation établis par le secrétariat sont allés au-delà, ou dans une direction différente, de ce qui avait été convenu par les États membres dans les questions d'orientation. Cette situation avait empêché l'obtention d'un résultat constructif et complémentaire qui aurait été une contribution au processus de financement du développement à New York, dans le cadre du suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba. Le représentant a également constaté que certaines réunions avaient été peu suivies par les États membres, ce qui avait également été observé lors de la session précédente.

46. Une délégation a pris note du retard pris dans l'organisation de la cinquième session, en raison du COVID-19, puis de la session quadriennale de la Conférence. Les discussions avaient été utiles et les groupes équilibrés d'intervenants avaient soulevé des points qui nécessitaient d'être sérieusement examinés par les pays développés et les pays en développement. Le représentant a également souligné que le nombre de délégations participant à toutes les séances avait été constamment élevé. Il a félicité le secrétariat de l'organisation de la session et de l'élaboration du document d'information. Il a souligné que les recommandations concertées qui avaient été adoptées avaient besoin de mesures pratiques pour être appliquées.

47. Une autre délégation a souligné que des mesures coercitives unilatérales avaient entravé le financement du développement pendant des décennies dans des pays en développement ciblés, tels que Cuba, la République bolivarienne du Venezuela, le Zimbabwe et d'autres. Ces mesures avaient créé de sérieux obstacles à la mobilisation de ressources financières publiques et privées, intérieures et extérieures, et avaient entravé la coopération internationale commerciale au service du développement. Les sanctions unilatérales avaient été utilisées à des fins politiques et avaient directement pesé sur le développement des populations, créant ainsi des obstacles importants au financement du développement. Elles avaient bafoué les droits de l'homme, tels que le droit au développement. Les sanctions unilatérales touchaient des millions de personnes qui étaient laissées pour compte dans les pays en développement. Il était donc crucial que tous les obstacles susceptibles de compromettre les progrès réalisés dans le financement du développement dans les pays du Sud soient recensés et illustrés dans les documents du Groupe intergouvernemental d'experts et dans les futures recommandations concertées.

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

48. Le Bureau de la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a été élu à l'issue d'une procédure d'approbation tacite. À la

séance plénière d'ouverture, le 21 mars 2022, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement s'est ainsi vu rappeler que M. Ahmed Ihab Abdelahad Gamaleldin (Égypte) avait été élu Président et M. Michael Gaffey (Irlande) Vice-Président/Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

49. À la séance plénière d'ouverture, le Groupe intergouvernemental d'experts a également adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote [TD/B/EFD/5/1](#). L'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Financement du développement : mobiliser des ressources financières en faveur du développement durable après la pandémie de COVID-19
4. Ordre du jour provisoire de la sixième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
5. Adoption du rapport de la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

C. Adoption du rapport de la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

(Point 5 de l'ordre du jour)

50. Toujours à la séance plénière de clôture, le 23 mars 2022, le Groupe intergouvernemental d'experts a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur la cinquième session après la clôture de celle-ci.

Annexe

Participation*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Liban
Algérie	Madagascar
Allemagne	Malaisie
Angola	Maroc
Argentine	Maurice
Arménie	Mexique
Barbade	Mongolie
Brésil	Mozambique
Burkina Faso	Népal
Cambodge	Nicaragua
Canada	Nigéria
Chili	Pakistan
Colombie	Panama
Congo	Pérou
Costa Rica	Philippines
Cuba	République de Corée
Djibouti	République démocratique du Congo
Égypte	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Équateur	Serbie
Espagne	Sri Lanka
Fédération de Russie	Suisse
Gabon	Thaïlande
Gambie	Togo
Guatemala	Tunisie
Haiti	Türkiye
Inde	Ukraine
Indonésie	Uruguay
Iran (République islamique d')	Venezuela (République bolivarienne du)
Iraq	Viet Nam
Jamaïque	Yémen
Japon	Zambie
Kenya	Zimbabwe
Koweït	

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Banque africaine de développement
 Afro-Asian Rural Development Organization
 Fonds commun pour les produits de base
 Union européenne
 Banque interaméricaine de développement
 Système économique latino-américain
 Organisation internationale de la francophonie
 Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
 Organisation de la coopération islamique
 Centre Sud

3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Commission économique pour l'Afrique
 Cabinet du Secrétaire général

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote [TD/B/EFD/5/INF.1](#).

Fonds monétaire international
Programme des Nations Unies pour le développement
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Groupe de la Banque mondiale

4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Africa 21
Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations
consultatives avec les Nations Unies
Réseau européen sur la dette et le développement
International Network for Standardization of Higher Education Degrees
Society for International Development
Third World Network
